Avis aux candidats retenus au Master (2018 – 2019)

Les candidats au Master, au titre de l'année 2018 – 2019, ayant reçu plusieurs avis favorables quant à leurs vœux exprimés (2, 3 ou 4), sont tenus de procéder à la validation de l'un d'entre eux, au plus tard le samedi 13 octobre 2018, avant 12h00.

Dans le cas contraire, le meilleur choix sera automatiquement validé et les autres définitivement affectés à d'autres candidats retenus sur les listes d'attentes.